

Tous sur la brèche pour préserver l'environnement

Les membres de l'association « Site de Sainte-Maxime » ont passé en revue tous leurs dossiers chauds et réaffirmé leur farouche volonté de « combattre les dérives », lors de l'assemblée générale

« A Sainte-Maxime, nous avons un environnement à peu près préservé. » Le président de l'association « Site », Pierre-Dominique Clément, a très vite donné le ton lors de l'assemblée générale.

Traduction : les choses se passent donc pas trop mal côté respect de l'environnement dans la cité du Préconil. Mais cette citation signifie également, d'une manière sous-jacente, que des efforts doivent, encore et toujours, être accomplis.

« L'urbanisation incontrôlée tend à s'améliorer dans notre commune », a ajouté le président, rappelant la fonction de son entité, « qui a vocation à dénoncer et combattre les dérives en tous genres pour ne pas laisser un environnement dégradé aux générations futures ». Pendant trois heures, les principaux dossiers chauds de « Site de Sainte-Maxime » ont été abordés. Morceaux choisis.

Contournement : « Rien n'a changé »

Depuis de nombreuses années, l'un des principaux chevaux de bataille de la structure concerne le désenclavement du golfe de Saint-Tropez, et donc le contournement de Sainte-Maxime. « La situation n'a pas évolué, a admis le président. Le Conseil général n'a pas donné d'indications nouvelles. Nous pensons que rien ne changera tant que cette institution restera en place. »



Autour du président Pierre-Dominique Clément (au centre), les responsables de l'association « Site de Sainte-Maxime » restent plus que jamais sur leurs gardes pour que l'environnement local soit sauvegardé. (Photos Yo. T.)

Un contentieux toujours en attente
Un litige porte sur deux permis de construire accordés au quartier de la « Petite Corse », vers la Nartelle, à deux sociétés gérées par la même personne. Le feuillet judiciaire, débuté par le dépôt d'un recours gracieux en mairie voilà deux ans, n'a cessé de connaître des rebondissements. Dans la ligne de mire de l'association figure le

non-respect de la sécurité incendie. « Nous avons fait mesurer la largeur de la voie de circulation par un huisier et la non-possibilité de retournement pour les secours, ainsi que l'absence d'une liaison carrossable entre l'avenue des Pins et celle des Sardinaux », a expliqué M. Clément. Désormais, « Site de Sainte-Maxime » attend le jugement définitif de ce dossier par le tribunal administratif de Toulon.

Sébastien Loeb, sa maison et l'hélico...

Alors que le pilote automobile Sébastien Loeb fait actuellement construire une villa au quartier du Séma-

phore, une riveraine a d'ores et déjà évoqué quelques nuisances. « Il semblerait qu'il va avoir une hélisation, a-t-elle indiqué. On le voit déjà, de temps en temps, venir survoler sa future maison en hélicoptère. D'une part, ça fait du bruit, mais j'ai surtout peur qu'un crash ne se produise ! » Pierre-Dominique Clément a répondu : « Je n'en ai pas connaissance pour le moment. Chaque propriétaire a le droit de faire une installation de ce type lorsqu'il en obtient l'autorisation. Mais nous suivrons ce dossier avec attention. »

YOANN TERRASSE
yt Terrasse@varmatin.com



Dans la salle de la Madrague, l'assistance s'est montrée attentive au suivi des différents dossiers.

SAINTE-MAXIME
L'association Site vigilante sur l'environnement p 8

Permis de construire : l'annonce de la mairie

La première adjointe Jeanne-Marie Cagnoï a dévoilé une nouvelle mesure : « Lorsqu'un permis de construire sera déposé, un instructeur fera un état des lieux et vérifiera si tout correspond. Des visites s'effectueront tout au long des chantiers pour contrôler. On préfère agir en amont plutôt que de dresser des PV. »

Avant cela, la loi Alur⁽¹⁾, adoptée en mars et qui devra être appliquée d'ici trois ans dans la cité, a animé les débats. « Elle aura des répercussions sur les règles d'urbanisme », a insisté le président Clément. Dans son sillage, François Reymond, de l'association

environnementale de La Croix Valmer, a donné des explications : « Le critère "paysage" des communes va être pris en considération. Il n'y aura plus de Coefficient d'occupation des sols : donc le risque d'abus sera réel. L'intérêt de cette loi sera d'avoir une approche globale de la constructibilité et de l'insertion dans les sites. Et c'est ensemble, à l'échelle de la communauté de communes, qu'il faudra réfléchir pour définir les règles. »

Le maire Vincent Morisse a annoncé « qu'un comité de pilotage de révision du Scot serait formé, avec les élus et les associations ». Selon le président

de l'intercommunalité, « aucun maire n'a la volonté d'urbaniser à outrance. Les discours de préservations sont entrés dans les mœurs ». Sur la loi Alur, Vincent Morisse a fait plusieurs remarques : « Elle vise à limiter la consommation d'espaces autour des centres urbains pour faire des logements. De toute façon, une loi est plus ou moins appréciée en fonction de la situation où l'on se trouve. Nous resterons vigilants et notre objectif sera de préserver nos espaces agricoles. »

1. Le Premier ministre a annoncé plusieurs aménagements de cette loi en fin de semaine dernière, après la tenue de la réunion de Site.